

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS RCA21 210006 ET RCA21 210007**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 avril 2021, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

**Règlement RCA21 210006**

**Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)**

**Règlement RCA21 210007**

**Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)**

**QUE** lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**QUE** dès le retour normal des opérations, copie de ces règlements seront accessibles au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées pourront en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 12 avril 2021,

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement